



COMMUNE DE FAMARS

ARRETE DU MAIRE
ACTE : VOIRIE PUBLIQUE

N°23/063

Restrictions de stationnement rue Roger Salengro face au n°68

Le Maire de la Commune de FAMARS,

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les Articles L2212-1 et L2212-2,

Vu le Code de la route et les articles s'y rapportant,

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée.

Considérant la demande de travaux de la société NEXTP, située à Cuinchy (Pas-de-Calais) représentée par Monsieur FACHE Éric, en date du 3 mars 2023, pour l'extension réseau Enedis, au 68 rue Roger Salengro, et la demande de d'interdiction de stationnement,

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux, et prévenir les accidents durant toute la durée du chantier,

ARRÊTE

Article 1er: Une interdiction de stationnement, pour tous véhicules, sera mise en œuvre durant la période du 23 mars 2023 au 21 avril 2023 inclus, rue Roger Salengro, face au n°68.

Article 2: Si nécessaire, la régulation de la circulation et un cheminement piéton sécurisé, seront assurés par l'entreprise.

Article 3: Des panneaux règlementaires aux prescriptions émises seront fournis et mis en place par l'entreprise.

Article 4: Les dispositions des articles précédents ne s'appliquent pas aux véhicules de Police, de Gendarmerie, de Secours et Lutte contre l'incendie.

Article 5: Toute infraction au présent arrêté sera sanctionnée. Le ou les véhicules contrevenants éventuellement aux présentes prescriptions seront verbalisés et pourront être mis en fourrière aux frais du propriétaire conformément aux articles R 417-10 et L.325-1 à L.325-13 du Code de la Route.

Article 6: Le présent arrêté sera affiché dans la commune sur le lieu des travaux. Le présent arrêté figurera au registre des arrêtés de la mairie et ampliation sera transmise à :

- M. le Chef des Services de Secours et de Lutte contre l'incendie, *pour information*
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de VALENCIENNES,
- M. le Directeur de la Société NEXTP,

Publié sur le site internet le 23 mars 2023

Fait à FAMARS, le 22 mars 2023
Le Maire, Véronique DUPIRE